

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON DE SIN-LE-NOBLE



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215906298-20251210-2025_045-BF

COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2025-045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

<u>Date de la convocation :</u> 4 Décembre 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Quatre Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation :</u> 4 Décembre 2025	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise Madame DUQUESNE Laurence Monsieur SOQUET Éric Monsieur KEERSTOCK Daniel Madame TRIOLO Accursia Monsieur MAITTE Yves Monsieur HARDY Frédéric	X X X X X X X		
<u>Secrétaire de Séance :</u> Éric SOQUET	Monsieur ZEIMEN Nicolas Madame CARPEZA Elodie Madame HALLANT Dany Monsieur BONNET Guy Monsieur FOUCAUT Alain		X X	DUQUESNE Laurence KEERSTOCK Daniel
<u>Objet de la délibération :</u> Décision Modificative n°2	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 10 Votes Contre : 2 Abstention : 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes ;

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :
Il est nécessaire d'abonner les comptes 202.273 (Plan Local d'Urbanisme), 231 et 2188 pour le règlement de factures.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 10 Décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative N°2 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

Impayements	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
021. R-OsF	0.00	17 500.00	17 500.00
024. R-RF	0.00	10 000.00	10 000.00
202.273 D-RE	9 000.00	4 200.00	13 200.00
231. D-RE	53 000.00	10 000.00	63 000.00
023. D-OsF	0.00	17 500.00	17 500.00
6419. R-RF	15 000.00	17 500.00	32 500.00
2188. D-RE	10 150.00	13 300.00	23 450.00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Eric SOQUET



Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 16 DEC. 2025 et de la publication
le 16 DEC. 2025

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE



Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

